

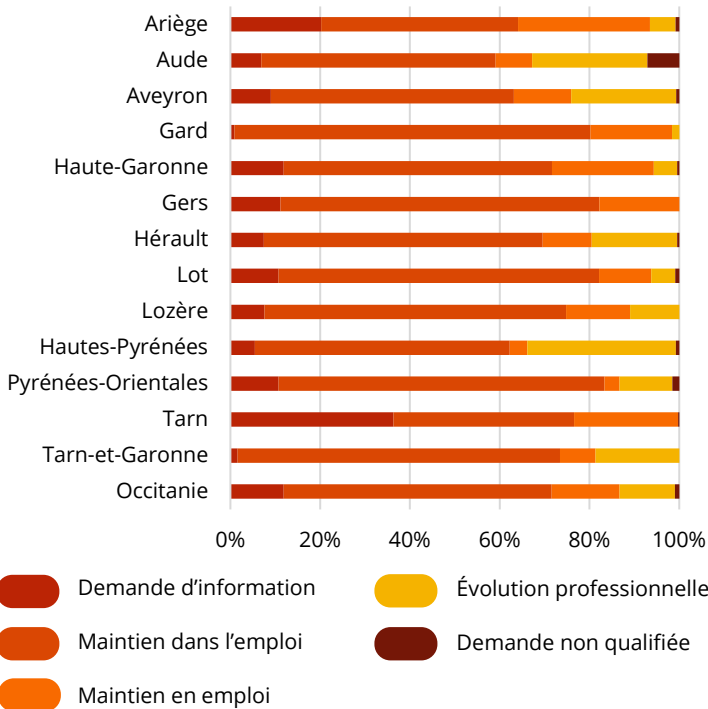
Le risque de désinsertion professionnelle

Les problématiques de santé ou de handicap peuvent entraîner un éloignement de l'emploi et une perte d'employabilité des personnes. L'évaluation des situations des individus concernés constitue un enjeu majeur pour les acteurs régionaux.

En 2023, environ 7 200 signalements ont été reçus par les Cap emploi, dont 60 % sur des demandes de maintien dans l'emploi. Ce type de demande est majoritaire dans tous les départements, la proportion la plus faible étant observée dans le Tarn (40 %) et la plus élevée dans le Gard (79 %). Les signalements faisant suite à une demande pour maintien en emploi représentent 15 % de l'ensemble dans la région (entre 3 % dans les Pyrénées-Orientales et 29 % en Ariège), suivis par les demandes d'informations et les évolutions professionnelles (12 % chacune). Ces signalements peuvent par la suite être suivis par l'ouverture d'un service et d'une prise en charge de la personne concernée.

Répartition des signalements ouverts par les Cap emploi en 2023 par type de demande

Source : Agefiph-Cap emploi - Traitement Carif-Oref Occitanie



En 2022, près de 70 000 visites à la demande ont été effectuées par les Services de prévention et de santé au travail (SPTS) interentreprises ou autonomes. Réparties à 38 % à l'initiative du salarié, à 25 % à l'initiative de l'employeur et à 37 % à l'initiative du médecin du travail, ces visites permettent d'identifier un lien potentiel entre des troubles ressentis par le salarié et son poste de travail. Dans le même temps, environ 81 000 visites de reprise (ayant lieu dans les 8 jours suivant le retour au

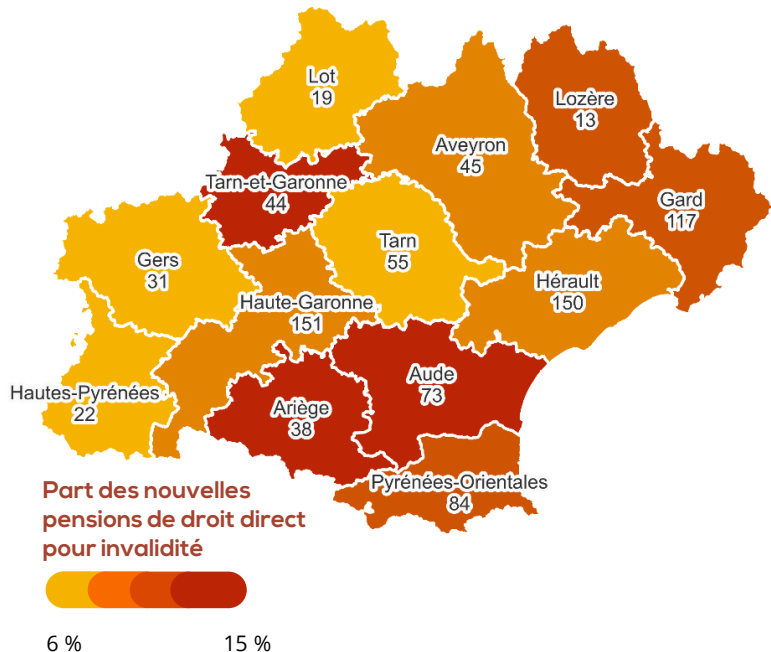
travail d'un salarié auparavant en arrêt maladie) et 37 000 visites de préreprise (à la demande du salarié ou du médecin du travail lorsque l'arrêt de travail est encore en vigueur) ont eu lieu.

La même année, près de 14 000 salariés ont été déclarés inaptes par les SPST en Occitanie, ce qui signifie que l'état de santé de la personne concernée est devenu incompatible avec le poste qu'elle occupe. Parmi eux, un peu moins de 4 300 ont été déclarés inaptes avec dispense de reclassement, c'est-à-dire sans obligation pour l'employeur de reclasser le salarié sur un poste de travail adapté. Un peu plus de 10 000 inaptitudes ont été déclarées à la suite d'une visite de reprise. De façon plus générale, un peu moins de 44 000 salariés sont suivis par la cellule de Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) des SPST.

Dans le secteur public, le nombre de mises à la retraite pour invalidité a nettement rebondi en 2023, atteignant son plus haut niveau depuis 2019, à plus de 840 (+ 21 % sur un an). Ce mouvement est lié à la hausse dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale (respectivement + 20 et + 21 %), cette dernière représentant les trois quarts de l'ensemble. La situation par département reflète globalement ce résultat, avec une progression qui concerne la grande majorité des territoires - en particulier le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault -, à l'exception du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn. Les femmes constituent les deux tiers des personnes mises à la retraite pour invalidité, leur part atteignant près de 80 % dans la fonction publique hospitalière. Enfin, les agents de catégorie C représentent plus de 75 % de l'ensemble, proportion en nette baisse sur un an (- 10 points) alors qu'elle était stable depuis plusieurs années à un peu moins de 90 %.

Nouvelles pensions de droit direct pour invalidité dans le secteur public en Occitanie en 2023

Source : Fiphfp - Traitement Carif-Oref Occitanie



L'accompagnement au maintien dans l'emploi et les dispositifs mobilisés

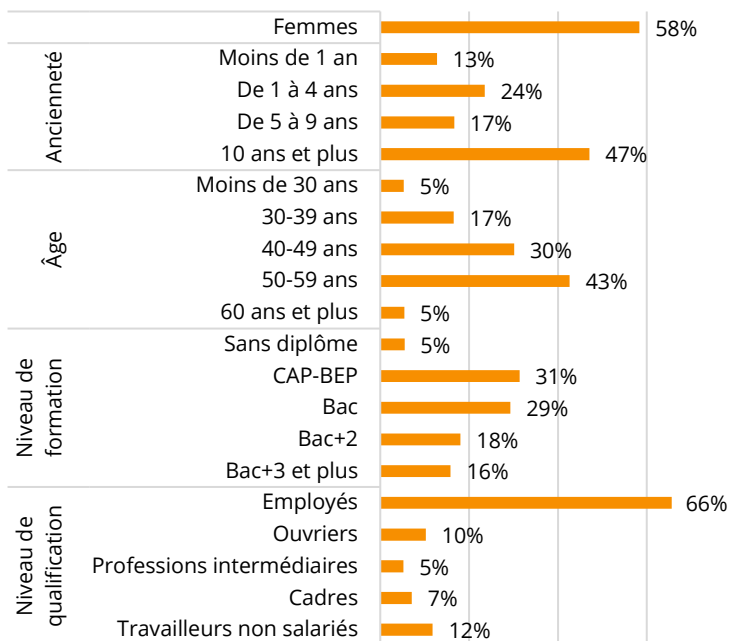
Pour accompagner les parcours de maintien dans l'emploi, sont notamment mobilisés les dispositifs et mesures d'aides de l'Assurance Maladie et de l'Agefiph qui peuvent être complémentaires.

En 2023, plus de 4 600 parcours de maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap ont été traités par les Cap emploi en Occitanie, soit une hausse de 6 % sur un an, portée à la fois par le secteur privé et le secteur public. Si trois départements sont concernés par une baisse (l'Aude, la Lozère et les Pyrénées-Orientales), les autres affichent une progression s'inscrivant entre + 1 % pour les Hautes-Pyrénées et + 25 % pour le Lot.

Les caractéristiques des personnes accompagnées sont globalement homogènes sur l'ensemble des territoires de la région. Ainsi, la plupart d'entre elles proviennent du secteur privé (entre 81 et 95 % selon le département) et travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariés. Les femmes en représentent près de 60 % et sont majoritaires dans la quasi-totalité des départements. Les tranches d'âge les plus jeunes sont peu représentées, la plupart des personnes accompagnées ayant entre 50 et 59 ans et au moins 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise. La proportion de personnes ayant un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) et 4 (Bac) est particulièrement élevée, s'établissant entre 50 et 70 %. Enfin, la catégorie socioprofessionnelle de loin la plus représentée est celle des Employés (66 % pour la moyenne régionale), suivie par celle des Travailleurs non salariés (12 %).

Caractéristiques des travailleurs handicapés accompagnés par les Cap emploi dans le cadre d'un maintien dans l'emploi en 2023

Source : Agefiph-Cap emploi - Traitement Carif-Oref Occitanie



Du côté des Carsat Languedoc-Roussillon (LR) et Midi-Pyrénées (MP), dans le cadre de l'offre de service PDP de l'Assurance Maladie qui s'adresse aux salariés en arrêt de travail, les services sociaux ont accompagné 13 400 assurés, essentiellement sur orientation du service médical de l'Assurance Maladie et des services administratifs des Cpm. Les départements de la Haute-

Garonne, de l'Hérault et du Gard concentrent quasiment la moitié des Accompagnements sociaux individualisés (ASI), les volumes les plus faibles étant enregistrés dans les départements du Lot et de la Lozère.

Caractéristiques des bénéficiaires d'un ASI PDP en 2023

Sources : Carsat LR et MP - Traitement Carif-Oref Occitanie

		Ex-LR	Ex-MP	Occitanie
Age	16-25 ans	2%	2%	2%
	26-45 ans	34%	32%	33%
	46-59 ans	54%	54%	54%
	60-74 ans	10%	12%	11%
	Non renseigné	0%	0%	0%
Risque	Accident du travail	17%	11%	14%
	Invalidité	6%	8%	7%
	Maladie	74%	77%	76%
	Maladie professionnelle	2%	2%	2%
	Non renseigné	1%	2%	1%
Sexe	Femmes	58%	62%	60%
	Hommes	42%	38%	40%

Les bénéficiaires d'un ASI PDP sont en majorité des femmes (60 % du total en Occitanie), quelle que soit la tranche d'âge ou la situation administrative (« Risque ») vis-à-vis de l'Assurance maladie (à l'exception des assurés concernés par un accident du travail, à 55 % des hommes), résultat également observé au niveau des anciennes régions. Par âge, les 46-59 ans représentent 54 % de l'ensemble, ratio équivalent en ex-LR et ex-MP. Les 26-45 ans constituent le deuxième groupe le plus important, avec un tiers des bénéficiaires, suivis par les 60-74 ans (11 %). Pour ce qui est de la situation vis-à-vis de l'Assurance maladie, les ASI en raison d'une maladie regroupe les trois-quarts des bénéficiaires (proportion similaire en ex-LR et ex-MP), les accidents du travail constituant le deuxième motif (18 % en ex-LR et 11 % en ex-MP).

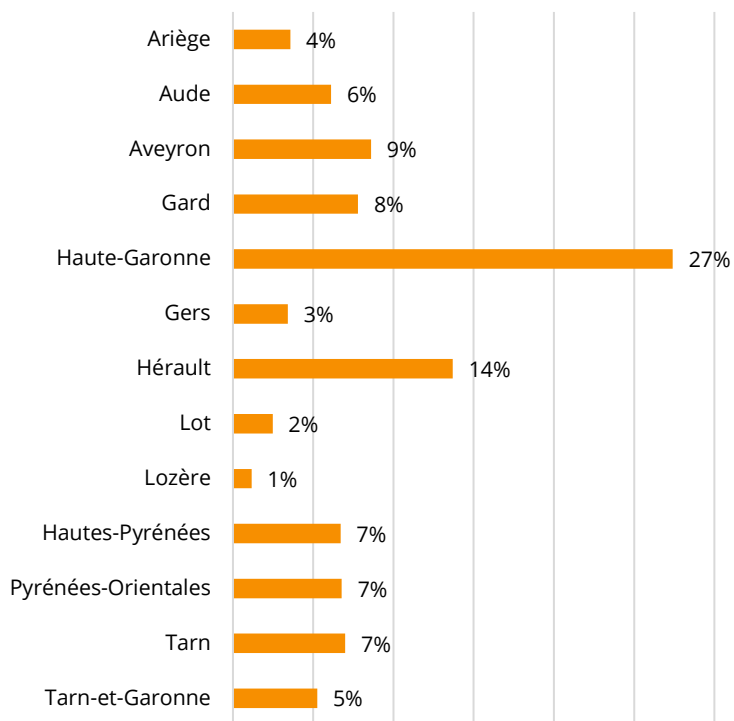
Pour soutenir les ASI des assurés rencontrant des freins dans la préparation de leur retour à l'emploi, les services sociaux des Carsat LR et MP proposent des actions collectives afin de les aider à se redynamiser en reprenant confiance en leurs capacités. Ces actions organisées en petits groupes ont été suspendues pendant la période de crise sanitaire et sont en reprise progressive depuis 2022. Ainsi, 120 assurés ont bénéficié d'une intervention sociale d'intérêt collectif en 2023 sur 9 départements.

Par ailleurs, les cellules PDP de l'Assurance Maladie ont pour leur part instruit près de 1 800 situations, principalement dans l'Aveyron (390), la Haute-Garonne (280), le Tarn (220), le Gard (181) et l'Hérault (100). À l'appui des décisions de ces cellules, près de 1 250 actions de bilans, de formation et de mises en situation professionnelle (essais encadrés) ont été engagées pendant les arrêts de travail des assurés pour construire et/ou valider un projet de maintien dans l'emploi ou de reconversion externe.

Concernant les dispositifs bénéficiant de financements de l'Agefiph, un peu moins de 1 400 Aides à l'aménagement des situations de travail (équipements spécifiques, aménagement organisationnel du poste de travail, etc.) ont été distribués aux employeurs en 2023. Bien qu'en hausse de 8 % sur un an, quatre départements enregistrent une baisse sur la même période : la Lozère (- 20 %), le Tarn-et-Garonne (- 12 %), le Gers (- 11 %) et le Tarn (- 7 %).

Répartition des Aides à l'aménagement des situations de travail en 2023

Source : Agefiph - Traitement Carif-Oref Occitanie



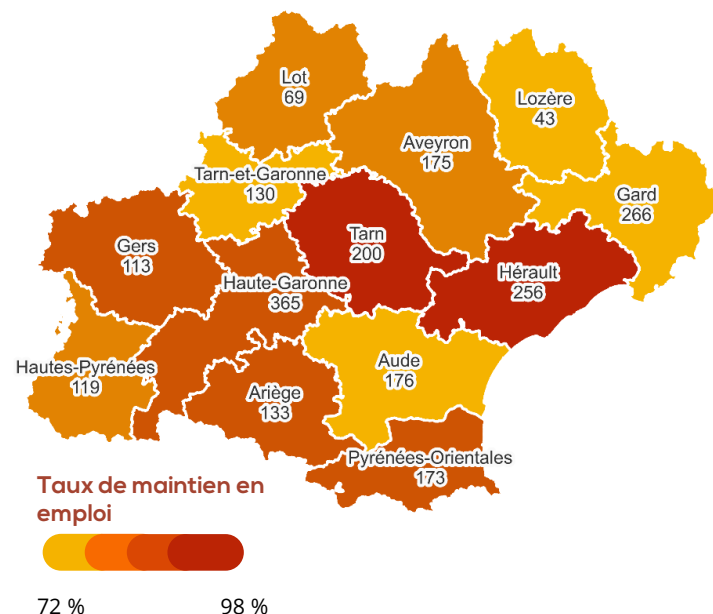
Le maintien dans l'emploi

Le nombre de maintiens dans l'emploi réalisés en 2023 suite à un accompagnement des Cap emploi ressort à un peu plus de 2 200, en hausse de 8 % sur un an, soutenu par les progressions dans le secteur privé et public. Ce mouvement est observé dans l'ensemble des départements, seules la Lozère et les Pyrénées-Orientales affichant une stabilisation.

Le profil des bénéficiaires d'un maintien dans l'emploi réussi correspond sensiblement à celui des travailleurs en situation de handicap ayant bénéficié d'un accompagnement. Ainsi, la proportion de femmes est nettement plus élevée, tout comme les tranches d'âge des 50-54 ans et 55-59 ans et les personnes ayant au moins dix ans d'ancienneté dans l'entreprise. Du côté des qualifications, la part des diplômés de niveau 3 et 4 apparaît là aussi particulièrement importante, comme c'est le cas pour la part des ouvriers. Les entreprises concernées sont essentiellement des TPE du secteur privé.

Maintien dans l'emploi par département en Occitanie en 2023

Source : Agefiph-Cap emploi - Traitement Carif-Oref Occitanie



Au final, le taux de maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap accompagnés par les Cap emploi s'inscrit à 89 % en 2023 en Occitanie (+ 1 point sur un an). Dans onze départements une amélioration se dessine de façon plus ou moins forte (notamment dans les Pyrénées-Orientales, + 9 points à 95 %, ou l'Hérault, + 8 points à 98 %). Une baisse est en revanche observée dans le Gard (- 1 point, à 84 %) et la Lozère (- 7 points, à 86 %).

Du côté des autres acteurs en charge de l'accompagnement des travailleurs présentant un risque de désinsertion professionnelle, les services sociaux des Carsat LR et MP totalisent près de 700 maintiens dans l'emploi pour les accompagnements sociaux individualisés finalisés au 31/12/2023.